

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE SAINT BERNARD DU TOUVET ET SAINT HILAIRE DU TOUVET

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU MERCREDI 1^{er} JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le 1^{ER} juillet, à 20h00
Le Conseil Syndical, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison des Services Publics à Saint Hilaire du Touvet sous la
Présidence de Mme Julie de BRIE, Présidente.

Nombre de Conseillers Syndicaux en exercice : 8

Date de convocation du Conseil Syndical : 26 juin 2015

ETAIENT PRESENTS : Julie de BRIE, Ann HERTELEER, Gérald FOURNIER, Christelle NEYROUD, Fabrice SERRANO.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Flore CAQUANT (Procuration à Julie de BRIE), Isabelle MICHAUX.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Philippe WACK

Christelle NEYROUD est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu du 08 avril 2015

Mme la Présidente propose le compte rendu du Conseil Syndical du 08 avril 2015.

Le compte rendu est soumis au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération tarif cantine

Mme la Présidente propose aux membres du conseil syndical la nouvelle grille des tarifs du restaurant scolaire. Ces tarifs seront appliqués à partir du 1^{er} septembre 2015.

Ils entérinent la décision d'une adaptation des tarifs au quotient familial défini par la Caisse d'Allocations Familiales (ou aux déclarations de revenus des familles), d'une double facturation "participation aux frais de garde" et "participation au repas" ainsi que d'un tarif repas maternel et d'un tarif repas élémentaire.

NOUVELLE GRILLE voir annexe 1

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la grille des tarifs de cantine.

3. Délibération tarif ALSH

Mme la Présidente propose aux membres du conseil syndical la nouvelle grille des tarifs de l'ALSH. Ces tarifs seront appliqués à partir du 1^{er} septembre 2015.

NOUVELLE GRILLE voir Annexe 2

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la grille des tarifs du temps d'activité périscolaire.

4. Délibération tarif cantine pour les enfants du personnel

Mme la Présidente indique que la plupart des agents du SISCO sont à leur poste de travail pendant la pause méridienne.

Mme la Présidente propose aux membres du conseil syndical un tarif préférentiel du repas cantine pour les enfants des agents titulaires, non titulaires, vacataires du SISCO.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, a voté comme suit :

Repas enfant gratuit pour l'agent non titulaire travaillant au moment de la pause méridienne pour le Sisco.

(unanimité)

Participation aux frais des repas sans frais de garde associés pour les enfants des agents titulaires travaillant au moment de la pause méridienne pour le Sisco.

(majorité: 5 pour, une abstention)

Avantage en nature pour les repas pris par les agents du Sisco.

(unanimité)

5. Délibération régime indemnitaire du personnel

Mme la Présidente expose aux membres du SISCO le projet de mise en œuvre d'un régime indemnitaire en faveur des agents titulaires de catégorie C :

- ✓ Vu la loi n^o83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- ✓ Vu la loi n^o84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- ✓ Vu le décret n^o91-875 du 06 septembre 1991 modifié relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,
- ✓ Vu le décret n^o2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité, l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de ladite indemnité,

Mme la Présidente propose au vote le montant global de l'indemnité d'administration et de technicité soit 11 794.03 euros.

L'attribution de ce régime indemnitaire se fera à la discrétion de Mme la Présidente et en regard des critères d'absentéisme, de professionnalisme et d'implication au sein de son travail et de l'équipe Sisco.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le montant global de la dite prime.

6. Délibération contrat d'apprentissage

Il est proposé au Sisco un contrat d'apprentissage.

Mais au vu de la mise en place de nouvelles procédures au sein du Restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil vote comme suit:

4 contre et 2 abstentions.

7. Délibération paiement TIPI

Après avoir exposé les tenants et les aboutissants de la procédure de paiement TIPI, le conseil syndical, après en avoir délibéré vote à l'unanimité contre cette proposition.

8. Approbation du règlement intérieur de la cantine

Mme la Présidente présente aux membres du conseil syndical le nouveau règlement intérieur 2015-2016 du restaurant scolaire.

REGLEMENT INTERIEUR (*voir annexe 3*)

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le nouveau règlement.

9. Divers

Le point travaux est repoussé, Isabelle Michaux étant absente.

La séance du Conseil Syndical est levée à 22h00.